Madame Sophie Cluzel
secrétaire d’Etat chargée des personnes handicapées
14, avenue Duquesne
75700 PARIS

Paris, le 10 février 2020

Madame la Ministre,

L’association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir vous a reçu avec grand plaisir il y a quelques mois dans ses locaux.

Nous avons entendu hier que vous vouliez rouvrir la question de l’assistance sexuelle en faisant une saisine au Comité consultatif national d’éthique.

Pour notre association qui regroupe des femmes handicapées ou non quel que soit leur handicap, ainsi que des hommes, la question de l’assistance sexuelle doit être abordée avec une approche de genre.

En effet, comme le dit lui-même Marcel Nuss, partisan de l'assistance sexuelle, « ***90 % des demandes d’accompagnement que nous recevons depuis trois ans proviennent d’hommes en situation de handicap ».***

Je m’adresse à vous en tant que femme qui ne peut accepter que l'on envisage ainsi de reproduire légalement la domination masculine qui utilise le corps des femmes, mis à disposition une fois de plus pour répondre à une demande de la part des hommes. Quelle régression alors que la loi pénalise l’achat de services sexuels  et que les femmes dénoncent enfin les violences que leur corps subit du fait de cette domination !

Qu'il s’agisse d’assistant.es sexuel.les masculins ou féminines, cette marchandisation du corps est contraire aux valeurs de la dignité humaine. Ce marché qui transforme la sexualité en soin, en service, est bien convoité, car lucratif, mais il est loin de répondre à la demande affective et relationnelle des personnes handicapées.

Vous écrivez : « *Le regard de la société sur le handicap change et porte une attention plus forte à la question de l’accès du lien aux autres pour les personnes en situation de handicap ».* Ce qui est donc en jeu c'est l’ouverture et l'accessibilité de l'environnement afin que les personnes handicapées puissent rencontrer et choisir des ami.es et partenaires sans faire appel à un service spécifique qui les stigmatise encore et les renvoie à leur exclusion et à leur isolement. Or les objectifs d’accessibilité de la loi de 2005 sont loin d’être atteints. L’assistance sexuelle apparait comme une solution de facilité plutôt que d’ouvrir la société et la rendre accessible.

« La société a mûri» écrivez-vous encore. Oui, la société a changé : en particulier le regard sur la prostitution, avec la **loi n° 2016-444 du 13 avril 2016** interdisant l'achat d’acte sexuel. Et il y aurait une exception ? Pourquoi pas d’autres qui vont à la suite invoquer « une misère sexuelle » et leur « droit à la sexualité»?

Oui, l'assistance sexuelle est bien de la prostitution, c’est ce que montre l’exemple suisse. Marcel Nuss lui-même l’admet.

*La société a aussi muri* car les femmes parlent enfin et osent dénoncer les violences dont elles sont victimes. L’assistance sexuelle est aussi la porte ouverte à des violences, dans le huis clos du domicile de personnes handicapées. Déjà certaines infirmières en subissent. Comment le concilier avec le Grenelle contre les violences ?

Offrir une assistance sexuelle alors que la vie affective et sexuelle reste encore le plus souvent tabou, cachée, voire interdite dans de nombreux établissements ? Ne vaut-il pas mieux laisser les personnes handicapées choisir leur partenaire dans une relation de désir partagé. Pour cela, il est nécessaire d’avoir une éducation à la sexualité et au respect de l’autre dans toutes les institutions qui reçoivent des personnes handicapées.

C'est vrai que les personnes lourdement handicapées se heurtent aux représentations sociales, au rejet, à l’indifférence. Mais ce n’est pas en proposant une prestation rémunérée de temps en temps que l’on résoudra cette grave question de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées.

Elle ne peut justifier un « ajustement » des lois sur le proxénétisme et l'achat d'actes sexuels alors que la France est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes et le trafic des êtres humains.

Ce qui manque ici, c’est une réflexion approfondie sur ce qu’est la sexualité humaine dont fait partie la sexualité des personnes lourdement handicapées, différente seulement dans ses modes de réalisation ou d’expression, ainsi qu’une recherche intelligente et ouverte sur l’accessibilité des personnes lourdement handicapées à une sexualité épanouie.

La réponse n’est pas dans l’enfermement des personnes handicapées dans l’attente d’une « prestation » supplémentaire, mais dans l’ouverture de l’environnement en termes de réelle accessibilité, pour permettre la multiplication des opportunités de rencontres.

Le jour où les personnes handicapées pourront travailler, où elles auront un salaire décent, où leur logement sera accessible, où elles pourront sortir, danser, aller dans les médiathèques, bibliothèques, cinémas, voyager, elles rencontreront les autres et choisiront leur vie sexuelle.

L'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir souhaite vous rencontrer pour échanger à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, notre considération respectueuse.

Le bureau de FDFA
Claire Desaint
co-présidente
Membre du Comité Femmes du Forum européen des personnes handicapées

Copie à Madame Marlène Schiappa, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations